

Le Floc'h  
MAISON DE VENTES  
**GUILLAUME LE FLOC'H**  
Commissaire-priseur  
SVV agrément 2002-417

30 avenue Théophile Gautier 75016 PARIS

3 boulevard de la République  
92210 SAINT CLOUD  
tel 01 46 02 20 15

[www.leflocb-drouot.fr](http://www.leflocb-drouot.fr)

[contact@leflocb-drouot.fr](mailto:contact@leflocb-drouot.fr)

Cabinet d'expertise  
**JEAN VINCHON NUMISMATIQUE**  
**Françoise BERTHELOT-Vinchon**  
*Expert numismate et numismate professionnel*  
membre AINP – membre CEEA – membre SNA

77 rue de Richelieu 77  
75002 PARIS

tel 01 42 97 50 00    mob 06 52 04 24 14  
[www.vinchon.com](http://www.vinchon.com)    [vinchon@wanadoo.fr](mailto:vinchon@wanadoo.fr)

## PARIS

### Drouot Richelieu – Salle 4

### MERCREDI 15 MAI 2019

*à partir de 13h30*

## NUMISMATIQUE

*Bel ensemble de médailles napoléoniennes en or et en argent  
Monnaies françaises et étrangères du XIX<sup>e</sup> siècle*

*frais de vente 25% ttc*

### EXPOSITIONS

Drouot Richelieu salle 4  
lundi 13 et mardi 14 mai 2019 (11h-18h)  
et le matin de la vente (11h à 12h)

**DROUOT**  
DIGITAL  
Live



## MÉDAILLES EN OR

### NAPOLÉON I<sup>er</sup> (1804-1814)

#### 1803 *Traité d'Amiens*

*Bonaparte Premier Consul : négociations qui précédèrent la rupture du traité d'Amiens.*



1. ARMÉ POUR LA PAIX Tête de Bonaparte à droite coiffé d'un casque orné d'une victoire portant un trophée.  
R/. A BONAPARTE. Au centre un ibis symbolisant la vigilance. Dessous, 1803.  
Signature: DENON.DIRECTEUR.G.D.M.C.  
**Médaille en or** 1803. (Ø 13,5 mm ; 2,99 g) Superbe. 200 / 250 €



#### 1804 *Couronnement*

*Cette médaille fut frappée à l'occasion du couronnement de Napoléon, le 2 décembre 1804. Les plus grandes, en or ou en argent, furent données aux personnalités qui assistèrent à la cérémonie. Les plus petites furent jetées au peuple depuis le parvis de Notre Dame.*

2. Légende : NAPOLEON EMPEREUR. Tête laurée de l'empereur.  
DENON DIR / ANDRIEU F.  
R/. LE SENAT ET LE PEUPLE.  
Le Sénat, désigné par un magistrat vêtu en sénateur romain, et le Peuple, désigné par un soldat élève sur un bouclier l'Empereur Napoléon, vêtu du manteau impérial, armé de l'épée de Charlemagne, et tenant le sceptre. Du côté du Sénat, un livre sur lequel on lit LOI. Du côté du peuple, une charrue. A l'exergue : AN XIII / DENON DIR. JEUFFROY F.  
**Médaille en or** 1804. (Ø 40 mm ; 55,00 g)  
Petits coups sur la tranche. Très bel exemplaire. 5000 / 5500 €

### 1805 Italie – Gênes

Médaille frappée à l'occasion de l'entrée de Napoléon à Gênes le 29 juin 1805 après la réunion de la Ligurie à la France.



3. Légende : IMP.NAPOLEON Pius Felix Augustus REX ITAL.  
Buste de Napoléon avec le manteau impérial et la grande décoration de la Légion d'Honneur, d'après H.VASSALO F.  
R/. FELICI FAUSTOQ ADVENTUI (à l'arrivée heureuse et prospère).  
Buste de Janus *bifrons* surmontant une colonne rostrale, ornée de l'écusson de la République Ligurie. De part et d'autre, divers attributs des Sciences et des Arts.

A l'exergue : III KAL JUL MDCCCV SPQR LIGUR.

Médaille en or 1805. (Ø 49,5 mm ; 76,04 g).

T.B. 3000 / 3500 €

### 1810 Mariage Paris



4. Têtes accolées à droite de Napoléon I<sup>er</sup> lauré et de Marie-Louise diadémée. Signature ANDRIEU F. sur la tranche du cou. Dessous DENON D.  
R/ NAPOLEON EMP. ET ROI. / M. LOUISE D'AUTRICHE.  
Les époux vêtus à l'antique debout auprès d'un autel allumé. Sur la base de l'autel, signature : J. JOUANNIN F. A l'exergue : I AVRIL MDCCCX. Dessous : DENON D.  
Médaille en or 1810. (Ø 40 mm ; 52,68 g). Écrin aux armoiries impériales.

Quelques petits coups. Trace de nettoyage à l'avvers. Très beau. 2500 / 2800 €

## 1810 Mariage Milan



5. Légende : NAPOLEO M. I. ET R. AUG. MARIA ALOUSIA I. ET R. AUG.  
Têtes accolées de Napoléon coiffée de la Couronne de fer et de Marie-Louise diadémée.  
Dessous, L MANFREDINI F.  
R/. SAEVUM PROCUL MARTEM FELIX TEDA RELEGAT.  
L'Amour armé d'une torche chassant Mars. Sur la base L M F. A l'exergue : A. MDCCCX.  
**Médaille en or** (Ø 42,5 mm ; 64,56 g)  
Quelques petits coups sur la tranche. Très bel exemplaire. 5000 / 5500 €  
*Médaille frappée en 1810 à Milan pour célébrer le mariage de Napoléon et Marie Louise.*

## MÉDAILLES EN ARGENT et jeton

Le Maréchal **Jacques Etienne Joseph Alexandre Macdonald** est Maréchal d'Empire. Il rejoint Louis XVIII en 1815 qui le nommera Duc et Pair de France, également Grand Chancelier de l'ordre de la Légion d'Honneur de 1821 à 1831.

Chevalier (2 juin 1814), puis commandeur (5 octobre 1815), puis grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1820), chevalier du Saint-Esprit (septembre 1820), Pair de France (4 juin 1814), Duc et Pair (31 août 1817), Lettres patentes du 18 février 1818.



6. Légende : J.E. J.A.MACDONALD DUC DE TARENTE MARÉCHAL DE FRANCE.  
Son buste en uniforme. Dessous : DIEUDONNÉ. 1825.  
R/. Légende en 7 lignes dans une couronne de laurier et de chêne : ARMÉES / DU  
NORD, DE ROME / DES GRISONS, D'ITALIE, / D'ALLEMAGNE, DE  
CATALOGNE / DE RUSSIE, DE PRUSSE / DE LA LOIRE.- Dessous NÉ A SÉDAN  
LE 27 NOV./ 1765.  
**Médaille en argent** 1825. (Ø 51 mm ; 62,23 g). Écrin armoriés.\*\*  
Trace de nettoyage à l'av. Très beau. 300 / 350 €

**\*\*Armoiries de J.E.J.A. MACDONALD sous la Restauration française :**

« Écu écartelé : au I, d'argent, au lion de gueules ; au II, d'or, au dextrochère armé de gueules, mouvant du flanc sénestre, tenant une croix recroisetée au pied fiché ; au III, d'or, à la galère de sable, pavillonnée et girouettée de gueules, sur une mer de sinople, chargée d'un saumon d'argent ; au IV, d'argent, à l'arbre arraché de sinople, chargé d'une aigle d'or (alias de sable), à la champagne cousue d'or, chargée d'un scorpion de sable, posé en bande ; au croissant de gueules, brochant en cœur sur l'écartelé ».



7. Légende : J.E. J.A.MACDONALD DUC DE TARENTE MARÉCHAL DE FRANCE. Son buste en uniforme. Dessous : DIEUDONNÉ. 1825.  
R/. Légende en 7 lignes dans une couronne de laurier et de chêne : ARMÉES / DU NORD, DE ROME / DES GRISONS, D'ITALIE, / D'ALLEMAGNE, DE CATALOGNE / DE RUSSIE, DE PRUSSE / DE LA LOIRE.- Dessous NÉ A SÉDAN LE 27 NOV./ 1765.

**Médaille en argent** (Ø 51 mm ; 67,68 g). Écrin non armorié.

Trace de nettoyage à l'avvers. Très beau. 300 / 350 €



8. SENAT. Entre deux branches de laurier, aigle de face, les ailes éployées, debout sur un socle portant les initiales L.N. Signature : BARRE.  
R/. Couronne de laurier et de chêne, grappe de raisin et épis de blé. Au centre, gravure : BARON DE VARENNE.

**Médaille du SENAT en argent** (Ø 50 mm ; 66,10 g). Écrin armorié.\*\*

Poinçon : ARGENT (main) sur la tranche. Trace de nettoyage. Très beau. 300 / 350 €  
*Jacques-Édouard, **Baron Burignot de Varenne** né le 21 septembre 1795 à Chalon-sur-Saône et mort le 14 septembre 1873 au château de Crémelon, est un diplomate et homme politique français.*



9. NAPOLEON III / EMPEREUR. Sa tête laurée. Signature : BARRE.  
 R/. MAISON DE L'EMPEREUR. Dans un grènetis, aigle couronné, les ailes éployées, debout sur un foudre. Dessous : MARQUIS DE MASSA / ROUYER.  
**Médaille en argent doré** (Ø 51 mm ; 65,24 g). Écrin armorié.\*\*  
 Poinçon : ARGENT (abeille) sur la tranche.

Trace de nettoyage. Très beau. 200 / 250 €

*Les Marquis de Massa sont issus d'une famille toscane importante au Moyen Âge, implantée en Corse au XI<sup>e</sup> siècle. Elle a donné la lignée des Marquis de Massa, seigneurs dans le « Deçà des Monts ».*



10. Armoiries du Marquis de MASSA gravées dans une couronne de laurier.  
 R/. Légende gravée dans une couronne de laurier :  
 F. C. M. / Madeleine Coppens / A Philippe M<sup>rs</sup> de Massa / 5 J<sup>er</sup> 1874.  
**Médaille de mariage en argent** (36,5 mm ; 22,57 g).  
 Poinçon : ARGENT (abeille) sur la tranche.

Trace de nettoyage. Très beau. 200 / 250 €

*Alexandre Philippe REGNIER, marquis de MASSA dit **Philippe de Massa**, militaire et auteur dramatique français, né à Paris 2<sup>e</sup> le 06 octobre 1831 et mort le 24 octobre 1910 à Paris 8<sup>e</sup>  
 Fils de Nicolas François Sylvestre REGNIER, 2<sup>e</sup> duc de MASSA (Blâmont, Meurthe-et-Moselle, 31 décembre 1783 – château de Moncontour, Vouvray, Indre-et-Loire, 20 août 1851) et d'Anne Charlotte **Macdonald** (Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise 29 février 1792 – château de Moncontour, Vouvray, 28 mai 1870), fille aînée du maréchal Jacques Alexandre Macdonald (voir plus haut).  
 Il épouse à Paris 9<sup>e</sup> le 5 janvier 1874 **Françoise Caroline Marie Madeleine Coppens** (Paris, 11 décembre 1855 – Paris, 03 novembre 1937).*

11. **Louis XV** (1715-1774)  
**Jeton en argent** par Duvivier  
 États de Bourgogne, 1740. Écrin. (9,38 g)  
 Trace de nettoyage. T.B./Très beau. 10 / 15 €



## MONNAIES EN OR

12. **GAULE SUBALPINE**  
**20 Francs or MARENGO** an 10 Turin. (6,43 g)  
 Coup au revers. T.B. 150 / 160 €



13. **NAPOLÉON I<sup>er</sup>**  
**40 Lire or** 1814 Milan. (12,90 g)  
 Très beau. 300 / 320 €



14. **MURAT** Joachim Napoleon  
 Roi de Naples et Deux Siciles (1808-1815)  
**40 Lire or** 1813. (12,83 g)  
 Traces de monture. Beau. 300 / 320 €



15. **LOUIS NAPOLÉON**  
 Roi de Hollande (1806-1810)  
**Ducat d'or** au chevalier 1808 Utrecht. (3,43 g)  
 Beau. 80 / 100 €



16. **LOUIS NAPOLÉON**  
 Roi de Hollande (1806-1810)  
**Ducat d'or** à l'écu 1810 Utrecht. (3,50 g)  
 Superbe. 120 / 140 €



17. **MONACO – ALBERT** (1889-1922)  
**100 Francs or** de Roty 1901 Paris. (32,30 g)  
 Graffiti à l'avvers. T.B./Très beau. 800 / 850 €



18. **SUISSE Canton de GENÈVE**  
**Module 100 francs or** (rose) 1895-1948  
à l'effigie de **Bernadotte**. Graveur **Huguenin\*\*\***.  
Tranche striée. (32,33 g soit 29,03 g d'or fin).  
Trace de nettoyage. Très beau. 400 / 450 €  
*Médaille pour la Ligue des Sociétés de la Croix Rouge.*  
*Œuvre de Secours. In memoriam.*



*Le comte Folke Bernadotte fut nommé médiateur de l'O.N.U. en Palestine en juin 1948. Ses propositions de partage du pays furent toutes rejetées et il fut assassiné à Jérusalem le 17 septembre 1948 par un commando radical sioniste.*

19. **INDE – NEHRU** Homme d'Etat indien  
Son buste. R/. POLITICAL LEADERS  
IN THE WORLD Légendes inscrites en  
plusieurs langues. La terre devant un ensemble  
de drapeaux.



**Module 40 Francs or.**

Tranche striée. (15,08 g ; 920°/°°).

Superbe. 300 / 320 €

*Jawaharlal Nehru est né le 14 novembre 1889 à Allahabad et mort le 27 mai 1964 à New Delhi*

20. **SUISSE – GENÈVE**  
Le roi carolingien Charlemagne assis sur un trône.  
CAROLVS /MAGNVS. Signature : **Huguenin**.  
R/. Légende : CENTRE EUROPÉEN  
DE LA CULTURE GENÈVE MCMLII.  
Dessous : GR 29.03 OR FIN.  
Tranche cannelée.



**Médaille en or (1952) MMCLII** (32,22g ; 900°/°°)

Superbe. 400 / 450 €

*Le Centre Européen de la Culture a été fondé le 7 octobre 1950 sous la direction de Denis de Rougemont\*. Son siège se trouvait à l'origine dans la villa Moynier sur les bords du Lac Léman.*

*\*Denis de Rougemont est né le 8 septembre 1906 à Couvet et mort le 6 décembre 1985 à Genève. Il était écrivain, philosophe et professeur universitaire suisse.*

*En 1868, les \*\*\*Frères Huguenin, Albert et Antoine, construisent un atelier destiné à la fabrication des boîtiers de montre au LOCLE. Les années passent, la réputation des 2 frères ne fait que s'accroître surtout dans le domaine des médailles commémoratives à partir de 1888.*



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### COMMISSION ACHETEUR

Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais et taxes suivants : 25 % TTC

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement se fait au comptant pour l'intégralité du prix, frais et taxes compris.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- espèces jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris (15 000 € lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et qu'il n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle)

- carte de crédit française VISA ou MASTERCARD. Le règlement en ligne à distance est possible sur notre site internet [www.lefloch-drouot.fr](http://www.lefloch-drouot.fr).

- virement bancaire

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

### IDENTITÉ DE L'ACHETEUR

Tout adjudicataire doit justifier son nom et son adresse pour la bonne tenue du procès-verbal par la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

### DÉLIVRANCE DES LOTS ACHETÉS

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Les lots adjugés demeureront aux risques, frais et péril des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu.

### RETRAIT DES ACHATS

Pour les ventes à Drouot : les achats peuvent être retirés sur place le jour de la vente jusqu'à 19h00 (entrée par la rue Rossini après 18h00), ainsi que le lendemain de la vente jusqu'à 10h. Passé cette date, tous les lots seront rapatriés à l'étude.

### EXPÉDITIONS

Une expédition à vos frais est possible. 10 jours de de magasinage sont offerts pour les lots pris en charge par Transport Drouot-Géodis.

Pour toute demande de devis ou paiement

Tél. +33 (0)1 48 00 22 49

[transport@drouot-geodis.com](mailto:transport@drouot-geodis.com) Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

Pour le suivi d'un dossier déjà réglé +33 (0)1 60 21 58 57

[suivi@drouot-geodis.com](mailto:suivi@drouot-geodis.com)

7j/7 et 24h/24

### GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la vente et portées au procès-verbal de la vente, engagent la responsabilité de la S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH ainsi que celle des éventuels experts ayant décrit le lot. Le délai de prescription des actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires est de cinq ans à compter de l'adjudication. Les objets sont vendus en l'état. L'exposition préalable à la vente ayant permis aux acquéreurs l'examen des objets présentés, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif, ainsi que les indications sur l'existence d'une restauration ou d'un défaut. L'absence d'indication de restauration ou de défaut ne garantit pas que le bien en soit exempt. Inversement la mention de quelques défauts n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Les reproductions au catalogue sont aussi fidèles que possible à la réalité mais n'ont pas de valeur contractuelle, la proportion des objets pouvant ne pas être respectée et une différence de coloris ou de tons étant possible.

### ASSURANCE

Dès l'adjudication, l'objet est sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur est chargé de faire assurer ses acquisitions lui-même.

La S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet acquis pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

### PÉNALITÉS DE RETARD

Des pénalités de retard pourront être appliquées dans le cas où les sommes dues sont réglées après le lendemain de la vente, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux appliqué sera de 5%.

### DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le vendeur peut dans un délai de trois mois suivant la vente, opter soit pour la remise en vente sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant, soit pour la résolution de plein droit de la vente. En cas de remise en vente, l'adjudicataire défaillant devra acquitter la différence entre le prix pour lequel il s'était porté acquéreur et le prix définitivement obtenu lors de la remise en vente. Dans tous les cas, l'adjudicataire défaillant pourra être redevable de dommages et intérêts. Par ailleurs, S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH se réserve le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

### ORDRE D'ACHAT

Les ordres d'achat ne seront pris en considération que confirmés par écrit, accompagnés d'une photocopie de la pièce d'identité de l'enchérisseur ainsi que d'un moyen de paiement (chèque signé ou autorisation de débit d'une carte bancaire) et reçus au moins 24 heures avant le début de la vente. La S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH décline toute responsabilité en cas d'omission d'exécution d'un ordre d'achat.

### ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE

La possibilité d'enchérir par téléphone est offerte à condition que nous ayons reçu au moins 24 heures avant le début de la vente une confirmation écrite accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité de l'enchérisseur ainsi que d'un moyen de paiement (chèque signé ou autorisation de débit d'une carte bancaire). La S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH décline toute responsabilité au cas où la communication n'aurait pu être établie ou en cas d'erreur relative à la réception des enchères par téléphone.

Si la S.V.V. KLF CATHERINE KALCK - GUILLAUME LE FLOCH ne peut pas joindre les enchérisseurs par téléphone, ceux-ci s'engagent alors à enchérir automatiquement à hauteur de l'estimation la plus basse. Avertissement : les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées pendant les ventes.

### EXPORTATION

L'exportation de certains biens hors de France, que cela soit vers un pays membre de la communauté européenne ou non, est subordonnée à la délivrance d'un certificat par le Ministère de la Culture (décret n° 2004-709 modifiant le décret 93-124) qu'il est de la responsabilité de l'adjudicataire de demander. Le fait qu'une autorisation d'exporter soit tardive ou refusée ne pourra pas justifier l'annulation de la vente, ni aucun retard de paiement du montant dû.

### DROIT DE PRÉEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.